

COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19



Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU QUATRE DECEMBRE DEUX MIL VINGT-CINQ

à 19 heures 02, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Nathalie RAVaine, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Patrick GUARRIGUES, Jacques SCHNEPF, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Franck CHIAPPA, Céline TONUS ERRIQUEZ, Sabine PARTICELLI, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVaine, Michel REGIN.

Absents excusés ayant donné procuration : Clarisse CHARLET procuration à Sabine PARTICELLI, Kathy GAILLOT procuration à Sylvain WEIL.

Absents non excusés sans procuration : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 28 novembre 2025.

La séance est ouverte à 19h 02, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVaine, élu à l'unanimité.

N° 2025/006/004

Objet : Adhésion à l'association départementale des communes forestières

L'association des Communes forestières est un réseau d'élus qui accompagne les collectivités dans la gestion et la valorisation de leur patrimoine forestier.

Ce réseau permet notamment d'être représenté dans les décisions qui concernent les espaces forestiers, de participer à des formations et d'accéder facilement aux catalogues de subventions.

L'association met aussi à disposition des outils pratiques, des modèles de documents utiles pour la gestion forestière, ainsi qu'un logiciel pour répartir le produit de la chasse.

Elle propose enfin un accompagnement personnalisé sur des sujets comme le foncier, l'affouage, le renouvellement des peuplements ou encore les projets de foret pédagogique.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'association départementale, afin de bénéficier d'un soutien technique, juridique et stratégique pour la gestion de la forêt communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, par 0 voix contre, 0 abstention,

Décide

- **d'adhérer** à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;
- **de payer** une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;

- **charge** Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- **mandate** Nicolas RAVAINÉ pour représenter la commune de Vigy auprès de ses instances (association départementale et Fédération nationale).

Pour extrait conforme, Vigy le 04 décembre 2025,

Le Maire, Sylvain WEIL,

